

<p style="text-align: center;">Les épreuves écrites des examens professionnels et des concours sur épreuves par grade</p>
--

I- Epreuve des examens professionnels

II - Grade d'inspecteur divisionnaire :

- Epreuve de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social, conformément au programme , durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de technique douanière conformément au programme, durée : 04h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de langue étrangère, conformément au programme, durée : 02h 00, coefficient : 02 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve orale d'admission : consistant en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme du concours, durée : 30mn, coefficient : 02

2 – grade d'inspecteur principal :

- Epreuve de culture générale portant sur un sujet à caractère politique , économique ou social, conformément au programme , durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de technique douanière conformément au programme, durée : 04h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de finances, conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de langue étrangère, conformément au programme, durée : 02h 00, coefficient : 02 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve orale d'admission : consistant en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme du concours, durée : 30mn, coefficient : 02

3- Grade officiers de contrôle :

- Epreuve de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social, conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de technique douanière conformément au programme, durée : 04h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de finances, conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de langue étrangère, conformément au programme, durée : 02h 00, coefficient : 02 (note éliminatoire 6/20)

Epreuve orale d'admission : consistant en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme du concours, durée : 30mn, coefficient : 02

4 – Grade officier des brigades :

- Epreuve de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social, conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de technique douanière conformément au programme, Durée : 04h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de rédaction administrative, conformément au programme, Durée : 02h 00, coefficient : 02 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de langue étrangère, conformément au programme, Durée : 02h 00, coefficient : 02 (note éliminatoire 6/20)

Epreuve orale d'admission : consistant en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme du concours, durée : 30mn, coefficient : 02

5 – grade de brigadier :

- Epreuve de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social, conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve de technique douanière conformément au programme, durée : 04h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)

- Epreuve de langue étrangère, conformément au programme, durée : 02h 00, coefficient : 02 (note éliminatoire 6/20)

Epreuve orale d'admission : consistant en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme du concours, durée : 30mn, coefficient : 02

II- Epreuve des concours sur épreuves

1- Grade d'officier de contrôle :

1 – Epreuve de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social, conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)

2 – Epreuve de droit ou d'économie, conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)

3 – Epreuve de finances publique portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social, conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)

– Epreuve orale d'admission : consistant en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme du concours, durée : 30mn, coefficient : 02

2- Grade d'officiers des brigades :

– Epreuve de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social, conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)

– Epreuve d'histoire et de géographie ou d'économie générale conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)

– Epreuve de mathématiques, conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)

– Epreuve orale d'admission : consistant en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme du concours, durée : 30mn, coefficient : 02

3 – Grade agent de contrôle :

- Epreuve de culture générale portant sur un sujet à caractère politique , économique ou social, conformément au programme , durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
 - Epreuve d'histoire et de géographie ou d'économie générale conformément au programme, durée : 03h 00, coefficient : 03 (note éliminatoire 6/20)
 - Epreuve orale d'admission : consistant en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme du concours, durée : 30mn, coefficient : 02
- Les résultats du concours seront portés à la connaissance des candidats par voie d'affichage.
- Ne seront convoqués pour subir la formation que les 300 premiers classés par ordre de mérite.